

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/046/2012

AILRC-FR

26 juin 2012

Mexique. Les candidats à l'élection présidentielle répondent par des engagements vagues et insuffisants à Amnesty International

Les engagements en matière de droits humains pris auprès d'Amnesty International par les candidats à l'élection présidentielle sont bien loin de constituer une orientation politique décisive en faveur des droits fondamentaux pour le prochain gouvernement.

Enrique Peña Nieto, Gabriel Quadri de la Torre et Josefina Vásquez Mota ont répondu à une lettre ouverte d'Amnesty International dans laquelle l'organisation les priait instamment de se livrer à une réflexion sur certains éléments essentiels pour le respect, la promotion et la défense des droits humains. L'organisation regrette de n'avoir toujours pas reçu de réponse de la part d'Andrés Manuel López Obrador.

Dans sa lettre, Amnesty International demandait aux candidats de s'engager à mettre en œuvre diverses recommandations portant sur plusieurs aspects prioritaires des droits humains. Afin d'obtenir des informations claires et précises quant aux politiques publiques en matière de droits fondamentaux que les différents candidats se proposaient de faire appliquer par leur futur gouvernement en cas de victoire, l'organisation leur a demandé d'aller au-delà du discours convenu en faveur des droits humains et de prendre des engagements concrets et détaillés.

Amnesty International salue le fait que la majorité des candidats aient répondu. Toutefois, pour la plupart des thèmes clés, leurs réponses n'annonçaient pas suffisamment d'engagements clairs. L'organisation espère que ce manque de clarté ne reflète pas un manque de volonté politique de la part des candidats pour ce qui est de placer les droits humains au cœur des décisions politiques de l'État. Cette volonté politique est essentielle afin que les droits fondamentaux ne restent pas uniquement de belles paroles mais deviennent une réalité.

En ce qui concerne les points positifs des réponses qu'elle a reçues, l'organisation retient en particulier l'engagement d'Enrique Peña Nieto, qui dit vouloir « respecter pleinement les décisions de la Cour suprême du Mexique et instaurer les réformes nécessaires » afin de limiter le domaine de compétence de la justice militaire dans les cas de violations des droits humains commises par des membres de l'armée. Gabriel Quadri de la Torre s'est quant à lui engagé à mener « une réforme pénale et judiciaire pour en finir avec le climat de violence qui règne dans le pays ». L'organisation s'est également félicitée du fait que Josefina Vásquez Mota s'engage à mettre en application « de manière rigoureuse la réforme constitutionnelle en matière de droits humains et [à] favoriser les législations secondaires ».

Cependant, les candidats n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la question de la fin de l'impunité pour les agents de l'État ayant commis des atteintes aux droits humains, que ce soit par action ou par omission. Aucun des candidats n'a abordé le thème des disparitions forcées, de l'*arraigo* – une forme de détention préventive favorisant les atteintes aux droits fondamentaux – ou de l'impunité pour les crimes perpétrés durant la « guerre sale », dans les années 1960, 1970 et 1980. Ils n'ont pas non plus reconnu le droit à la consultation ni la nécessité d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des populations indigènes lorsque des projets sont menés sur leurs terres.

Les candidats n'ont pas exposé de manière satisfaisante la façon dont ils comptent veiller à la protection des droits des migrants et des femmes. Le travail des journalistes et des défenseurs des droits humains n'a pas été reconnu et la protection de ces personnes n'a pas fait l'objet de garanties suffisantes. Aucun des candidats ne s'est engagé à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ni à soutenir l'adoption et la mise en œuvre efficace d'un traité international sur le commerce des armes.

Amnesty International note néanmoins que les trois candidats qui ont répondu à sa lettre ouverte établissent un cadre important. Une fois le nouveau gouvernement en place, l'organisation cherchera à obtenir des explications claires concernant les mesures prévues pour appliquer les recommandations évoquées ci-dessus et respecter les engagements en faveur d'un renforcement et d'une plus grande mise en avant des droits humains au Mexique.

Si le quatrième candidat, Andrés Manuel López Obrador, venait à faire parvenir sa réponse à Amnesty International, l'organisation la rendrait publique en temps voulu.

Complément d'information

Au début du mois de juin, Amnesty International a envoyé aux candidats à la présidence de la République une lettre comprenant une série de recommandations sur différents points. Dans cette lettre, l'organisation évoquait notamment la mise en place d'une politique de sécurité publique garantissant la protection des droits humains, la lutte contre la discrimination et les inégalités touchant les groupes et les personnes vulnérables, la sécurité et la protection des journalistes et des défenseurs des droits humains, et le respect par le Mexique de ses obligations internationales en matière de droits humains.

Un document rassemblant les réponses des trois candidats à la lettre d'Amnesty International est disponible (en espagnol) à cette adresse :

<http://www.amnesty.org/es/library/info/AMR41/045/2012/es>.

FIN/